

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PREMIER ABONNEMENT**  
 Pour la Haye . . . 7 — Payable  
 Pour la province . . . 8 — d'avance.  
 Prix des insertions.  
 Les premières 5 lignes à 1,50 l'heure  
 y compris et 20 cts. par ligne en sus.

**BUREAU DE LA REDACTION.**  
 a. la Haye, Sous, n° 25.  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES.  
 Chez M. van Weelden, libraire,  
 et chez les Héritiers Dootman,  
 libraires, Lange Pooten, à La Haye.  
 Les lettres, et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, SAMEDI 6 JANVIER.

## Revue Politique.

La séance nationale de France semble vouloir lutter avec l'opinion qui demande qu'elle se dissolve, et qu'elle fasse place à une assemblée nouvelle en harmonie avec l'opinion qui a dicté le choix du 10 décembre. Elle a déjà signalé son opposition au ministère par le vote de la loi sur le sel, par la proposition de M. Râteau qui devait amener de nouvelles propositions pour le mois de mars prochain. Cette proposition a été écartée, par une très faible majorité, dans les premiers jours de la session, en réélisant M. Marrast à la présidence. Elle marquera sa résistance à l'opinion en refusant d'accepter la proposition de M. Râteau qui devait amener de nouvelles propositions pour le mois de mars prochain. Cette proposition a été écartée, par une très faible majorité, dans les premiers jours de la session, en réélisant M. Marrast à la présidence.

L'assemblée constituante a développé, il est vrai, depuis huit mois, de l'énergie et de grandes qualités; elle a sauvé le pays. Mais en ces temps, où les jours semblent être des mois, et les mois des années, au milieu de ce tourbillon d'événements, qui se succèdent et se pressent, la France ne saurait être privée arbitrairement du droit de manifester sa volonté par de nouvelles élections, afin de clore la période révolutionnaire et d'entrer dans les conditions d'un gouvernement normal. Il faut que l'assemblée nationale se retrempe dans le suffrage universel pour conserver l'influence qui ne saurait lui manquer sans précipiter la France dans de nouvelles catastrophes. Est-ce bien à ceux qui ont proclamé l'infailibilité du choix du peuple à en dénier aujourd'hui l'exercice? Le doute seul devrait suffire pour écarter toute pensée de nature à ressembler à une usurpation, et le peuple ne l'a pas permis.

L'assemblée a été chargée de faire la constitution; son œuvre est incomplète; qu'elle se hâte donc de voter la loi électorale et de se présenter devant le pays. Elle a refusé de soumettre la constitution à la sanction du peuple; qu'elle ne refuse pas de se soumettre elle-même à son jugement. On ne peut ni biaiser, ni jouer de ruse, quand le devoir est aussi nettement tracé. Le rétablissement de la confiance à l'intérieur et à l'extérieur exige l'empire de la loi. L'Assemblée nationale a le droit de voter la loi, et elle ne peut que quand elle l'a votée, avoir un avenir de trois années devant elle. Jusque-là, l'indut ne pourra être qu'incertaine et faiblesse. Le ministère comprend parfaitement cette situation, et il saisira sans doute la première occasion pour s'en expliquer franchement devant la chambre. Il n'entend en aucune manière violenter ses décisions; mais il lui parlera le langage de la raison politique et de l'intérêt général. Ce langage sera-t-il entendu?

On conçoit tous les embarras qu'une telle situation crée au ministère. Aussi s'en préoccupe-t-il beaucoup. Jusqu'ici cependant, il ne s'est encore arrêté à aucune détermination sur la loi électorale à adopter pour l'avenir. On ne peut lire au hasard les feuilles rouges pour comprendre les dangers à échappé la France, que la révolution de février a livré un moment à de pareilles mains. Aujourd'hui la réforme parle, avec le sans-gêne d'un sans-culotte de 93, des éventualités de la banqueroute, qu'elle n'a ni le pouvoir, ni la volonté d'empêcher, et annonce qu'il faut de toute nécessité passer par la liquidation de la vieille société pour reconstruire le temple de la humanité. Cette liquidation, ils l'ont tentée. Pendant quatre mois, ils ont tenu la France sous leur genou, lui demandant la bourse et la vie. La France a donné la bourse, mais elle a défendu et sauvé sa vie. La société a constaté sa force, en résistant, comme elle l'a fait, aux meurtrières expériences de M. de Falloux, Blanc et Ledru-Rollin. Heureusement elle n'a plus affaire aujourd'hui à ces messieurs; mais parviendra-t-elle à se sauver entièrement par un dernier et courageux effort?

Le *Moniteur* français publie deux actes d'une haute importance, signés de l'initiative de M. de Falloux. Ils attestent que le nouveau ministre de l'instruction publique a entendu tenir le programme de son programme. Il a retiré ce projet de loi sur l'instruction primaire, de MM. Carnot et Jean Reynaud; il a nommé une commission chargée d'élaborer un nouveau projet de loi sur l'instruction primaire; une loi sur l'instruction, secondaire sera également préparée par une commission dont les membres sont nommés par M. de Falloux.

Cette question a été traitée avant-hier au sein de l'assemblée nationale de Paris. M. de Falloux est venu annoncer que le gouvernement retirait le projet de loi relatif à l'enseignement, présenté par M. Carnot. La chambre ayant rangé cette loi au nombre des lois organiques, on a soulevé la question de savoir si on retirait le projet de M. Carnot, le ministère n'avait pas conservé ses pouvoirs. M. Dupont de Bussac a proposé un amendement qui, s'il avait été admis, aurait dû être envisagé comme un blâme direct infligé au gouvernement. Il tendait, en effet, à déclarer que l'assemblée seule a le droit de nommer des commissions. Or, une commission vient d'être instituée par M. de Falloux pour élaborer de nouveaux projets de loi sur l'instruction primaire et secondaire. La chambre a reculé devant le projet de cet amendement et s'est prononcée, par 444 voix contre 100, pour l'ordre du jour pur et simple. L'incident n'est pas vidé encore. Hier, l'assemblée a dû, sur la demande de M. Duprat, se réunir pour nommer à son

tour une commission qui serait chargée de rédiger une loi organique sur l'enseignement.

Le parlement de Francfort a repris, mercredi dernier, ses travaux législatifs. Dans sa première séance, lecture a été faite du rapport sur la proposition de M. Wessendorff, tendant à déclarer nulles la constitution prussienne et la résolution prise sur la dissolution de l'assemblée nationale. On se souvient que cette proposition était basée sur ce que la patente du 8 avril dernier avait été violée par un coup d'Etat. Le rapport donne plein droit au roi de Prusse et conclut à ce qu'il soit passé à l'ordre du jour. Personne ne sera surpris de cette conclusion, qui se trouve suffisamment motivée par les faits historiques des derniers moments de l'assemblée éruption de Berlin.

C'est avant-hier que le parlement a dû s'occuper de la question autrichienne. Nous avons dit hier que le plus grand mystère régnait sur les intentions de l'Autriche, et que par conséquent il était très difficile de préjuger de quelle manière cette puissance entendait résoudre cette question. Tout ce qu'on a vu du cabinet actuel de Vienne depuis son avènement aux affaires, fait supposer qu'il ne déviara pas de son programme du 27 novembre; mais M. de Schmerling venant de faire parvenir à l'assemblée les communications contenant le dernier mot de l'Autriche, demain nous pourrions connaître la véritable situation. On est généralement d'avis que le parlement revisera les §§ 2 et 3 du chapitre de la constitution traitant de l'empire. Ce serait là un premier pas de fait vers une conciliation.

La presse allemande commente aujourd'hui l'article officiel de la *Gazette de Vienne* sur la situation politique des Etats romains et notamment celle du pape. L'envoi d'un ambassadeur autrichien à Gaëte est généralement envisagé comme étant le précurseur d'une intervention armée de la part de l'Autriche, mais on croit en même temps que cette intervention n'aura réellement lieu que sur la demande formelle du pape, et seulement dans des cas extrêmes, comme, par exemple, la proclamation de la république. A ce sujet, il y a eu scission dans le conseil des cardinaux, dont une partie voulait immédiatement invoquer l'intervention autrichienne. Le maréchal Radezky a même fait demander de grands renforts pour son armée afin d'être à même, le cas échéant, de pouvoir appuyer l'ultimatum du pape.

Cette dernière nouvelle, que nous communiquons un correspondant italien a peut-être besoin d'être commentée. Tout en admettant la possibilité d'une intervention de la part de l'Autriche dans les affaires de Rome, nous croyons que le maréchal Radezky a plutôt demandé ces renforts de troupes en vue de la reprise des hostilités en Italie. En effet, toutes les nouvelles qui nous parviennent soit de l'Italie, soit de la France, soit de l'Allemagne, font prévoir une rupture prochaine entre l'Autriche et la Sardaigne. On croit même que le maréchal Radezky fut nommé à la tête de la constituante de l'Italie. On verra si nos prévisions sont exactes. Ce qui est encore venu corroborer notre manière de voir, c'est la nouvelle qui nous a été rapportée hier par la *Patrie*, de Paris, annonçant que le congrès italien qui devait se réunir à Bruxelles, n'aura pas lieu. A la vérité, la feuille parisienne dit aujourd'hui que cette nouvelle n'a rien d'officiel; mais nous avons d'autant plus de raison de la croire fort exacte, que nous voyons la *Patrie* elle-même, ainsi que toutes les correspondances d'Italie, annoncer comme certain que le maréchal Radezky a donné des ordres pour qu'un blocus des plus rigoureux fût établi sur la frontière du Piémont, tant à l'égard des personnes que des marchandises et des lettres.

Nous voilà donc de nouveau à la veille d'une guerre qui, cette fois, pourrait fort bien dégénérer en guerre européenne, car nous ne serions nullement surpris de voir porter l'armée de Radezky à un chiffre fort élevé, dès que la Hongrie sera entièrement pacifiée, et il est fort possible que le vieux maréchal, s'il est de nouveau vainqueur, ne s'arrête pas encore une fois devant des considérations politiques au moment d'entrer dans le Piémont. Dans ce cas il est inutile de dire quelles en seraient les conséquences.

En attendant les hostilités, la propagande révolutionnaire travaille la Lombardie où l'on peut s'attendre à voir éclater un soulèvement aux premiers jours. La *Gazette de Vienne* annonce elle-même qu'on en remarque tous les symptômes.

Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui de l'Italie, sont confuses; mais elles ne sont pas sans importance si elles se confirment. La médiation essayée par l'Angleterre et la France, en faveur de la Sicile, n'aurait pas amené de résultat, et serait abandonnée. La chambre des députés de Rome hésitant à proclamer la constituante, la séance du 26 décembre a été levée au bruit des sifflets de la galerie. La protestation du pape a été déclinée par la population romaine.

L'anarchie fait des progrès de plus en plus marqués à Rome. Elle est partout, dans la rue, dans le gouvernement, dans les chambres. Tandis que les clubistes jacent publiquement la protestation de Pie IX, l'émeute éclate dans les conseils des députés. Le 28, on y délibérait sur la constituante. Une vive irritation régnait dans les tribunes. Un membre s'éleva, afin que la chambre ne fût plus en nombre. Là dessus, malgré la protestation du député Audiardi, l'assemblée se sépara au milieu des huées et des sifflets des tribunes. La junte d'Etat et le ministère, dit à ce propos la *Gazette de Gènes*, vont se réunir pour prendre les mesures qu'exige la gravité des circonstances. En attendant, les chambres sont en pleine dissolution, et, comme le fait remarquer le même journal, il est probable qu'elles ne tarderont pas à s'annihiler d'elles-mêmes.

Le *Conciliatore* assure que les négociations entamées par la France et l'Angleterre au sujet de la Sicile, viennent d'être rompues. Il paraît que le cabinet de Turin a de nouveau jeté les yeux sur un général français pour commander l'armée sarde. Cette

fois-ci, c'est à M. le général Bedeau qu'il voudrait s'adresser.

Nous avons annoncé prématurément le départ de Rotte de Garibaldi. Il met à son éloignement une condition, c'est qu'on lui paiera une indemnité de 70,000 francs. En attendant que la ville de Rome soit débarrassée de cet hôte incommode, un de ses tribuns les plus ardents et les plus dévoués, Ciervacchi, a disparu, craignant d'être compris dans les arrestations auxquelles le pouvoir procède, sous l'impulsion de la garde civique.

Une feuille de Bayonne prétend que le corps d'armée commandé par le général Concha a été mis dans une déroute complète par Cabrera. Quatre escadrons et douze cents fantassins de l'armée royale auraient été faits prisonniers par le général carliste, lequel aurait eu, dans cette affaire, dix mille hommes sous ses ordres. Les journaux de Barcelone ne font aucune mention de cette bataille.

Les journaux des principaux Etats de l'Europe publient successivement un aperçu de la situation financière de ces Etats, d'après les documents officiels. Deux faits, dont l'un n'est guère que la conséquence de l'autre, ressortent de ces aperçus: c'est que, partout, les budgets, tant de l'exercice 1848 que de l'exercice 1849, présentent un excédant de dépenses considérable sur le budget de 1847, et, par suite, un énorme déficit, les recettes ayant suivi, depuis un an, un mouvement en sens inverse. En Angleterre, en Prusse, en Autriche, — nous ne parlons pas de la France! — le résultat est le même, sauf le chiffre du déficit qui varie suivant les pays.

L'élection qui a eu lieu hier à Zutphen a eu pour résultat que M. W. H. Dulert, avocat d'Arnhem, a obtenu 337 voix des 623 votants et a été proclamé membre de la Seconde Chambre.

Dans le compte-rendu que nous avons publié au mois de juin dernier sur l'exposition des produits de l'industrie nationale qui a eu lieu à Utrecht, nous nous sommes exprimés ainsi au sujet de quatre armoires de sûreté en cas d'incendie, exposées par M. J. M. Giesbers de Ruremonde.

« Ces armoires sont sous tous les rapports des chefs-d'œuvre de serrurerie, et pour la sûreté du mécanisme de la fermeture elles ne laissent rien à désirer. »

M. Giesbers vient d'ériger des dépôts de ces armoires dans les principales villes du royaume. Il s'en trouve un également à La Haye. Nous sommes convaincu que tous nos hommes d'état et nos grands commerçants voudront posséder une de ces armoires qui offrent la garantie la plus efficace non-seulement pour la sûreté des objets, mais aussi contre l'incendie.

(Voir aux annonces.)

Nous avons publié hier un petit article de *La Patrie*, suivant lequel le congrès italien qui devait s'ouvrir à Bruxelles n'aura pas lieu. Ce fait était une feuille semi-officielle, quelques journaux se sont demandés si ce fait était un fait officiel, communiqué par le gouvernement français. *La Patrie*, hier, aujourd'hui la réponse suivante:

« Quelques journaux, en reproduisant la nouvelle que nous avons donnée hier de la renonciation probable aux conférences de Bruxelles, se sont demandés si le fait était officiel. Le doute à cet égard n'était pas possible; car nous avons dit en termes fort explicites qu'il s'agissait d'un bruit ayant cours dans le monde diplomatique. On sait du reste, que nos renseignements officiels sont toujours accompagnés de la note: communiqué. La nouvelle nous venait donc de nos correspondances personnelles et non d'autre part.

« Ce bruit posé, nous ajouterons que des lettres reçues par nous aujourd'hui même de Turin, tendent à donner un caractère tout à fait authentique au fait que nous avons annoncé hier. Ainsi, il est positif qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier les communications ont dû être interrompues entre la Lombardie et le Piémont. A cette date le service des diligences et des postes a cessé. »

Le *Moniteur* annonce que M. de Lagrenée est nommé ministre plénipotentiaire chargé de représenter la France à Bruxelles, dans les conférences qui vont avoir lieu pour le règlement de la question italienne.

M. de Lagrenée doit partir très promptement, et il a ordre de commencer les négociations.

D'un autre côté la Toscane a nommé son représentant, c'est M. de Guala. Malgré l'annonce officielle du *Moniteur*, la *Patrie* tient qu'elle est bien informée. Voici comment elle s'exprime: « Malgré ces deux nominations, malgré l'assurance donnée ce matin par un journal que M. le marquis de Ricci a déjà un rendez-vous au congrès de Bruxelles, nous persistons à croire que le congrès n'a bougé pas. » Et voici nos raisons: « L'Autriche veut toujours que jamais de congrès. Elle veut suspendre le départ de M. de Coblenze, d'abord désigné par elle pour assister aux conférences à Bruxelles. »

« La Sardaigne fait des préparatifs militaires énormes, pendant que Radezky somme les émigrés lombards de rentrer en Lombardie; leur donnant pour tout délai, à la fin de janvier. Passé ce délai, leurs biens seront confisqués. »

On le voit, deux des puissances les plus intéressées dans le règlement de la question italienne ne croient pas à l'efficacité de la médiation. Nous partageons cette incrédulité.

Un avenir prochain dira si nous avons eu tort de douter du congrès.

L'*Express* extraordinaire qui précède la maille de l'Inde est arrivé avec des nouvelles de l'Inde jusqu'aux premiers jours de novembre. Elles ne nous apprennent encore rien de décisif de Moulton. Dans les premiers jours de novembre il y a eu entre les troupes anglaises et celles du Moolraj quelques escarmouches assez vives dans lesquelles les premiers ont eu constamment



dorénavant à la connaissance du public toutes les nominations à des emplois supérieurs, en tant qu'elles ne se rapportent pas à des missions purement temporaires.

La réponse à plusieurs interpellations concernant les affaires d'Italie est ajournée jusqu'après la solution de la question autrichienne.

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée passe à l'élection du président et des vice-présidents dont voici le résultat : M. Spangon de Königsberg a été élu président par 242 voix sur 368.

L'assemblée a ensuite passé à l'ordre du jour sur la motion de M. Wiesner et consorts par rapport à l'abolition des peines corporelles pour les troupes de l'empire, ainsi que sur plusieurs propositions concernant les prisonniers politiques détenus à Bruchsal, les élections pour l'assemblée nationale, l'exercice de la méthode homéopathe, etc.

Une modification du § 38, proposée par M. Wesendonck, a été adoptée par l'assemblée.

Demain, on discutera les questions relatives à la dissolution de l'assemblée nationale de Prusse et à l'octroi d'une constitution, à l'abolition des jeux de hasard et des loteries.

Le comité chargé de présenter un rapport sur les propositions du ministre de l'empire par rapport à la question autrichienne attend, pour prendre ses conclusions, que la communication officielle promise pour ce soir, d'une déclaration fort importante du cabinet autrichien et qui est parvenue, à ce qu'on assure, au plénipotentiaire autrichien près le pouvoir central.

M. de Vincke est parti de Francfort pour Rostock. On attend une grande importance à ce voyage, après le séjour que M. de Vincke a fait à Berlin.

La Gazette des Postes confirme la nouvelle que le roi de Wurtemberg s'est prononcé en faveur de la Prusse pour la couronne impériale allemande. Ce journal prétend en outre que, d'une conférence tenue à Francfort, un négocié entre les princes des Etats moyens un accord dans le but d'engager la couronne de Prusse à accepter la couronne impériale.

On a interprété comme un abandon de la cause allemande de la part de l'Autriche la circonstance que dorénavant elle transmettra par son ministre des affaires étrangères au ministre de l'empire, par le département des affaires étrangères toutes les correspondances, même celles qui ont trait aux affaires intérieures de la confédération. Lorsqu'on apprit que la Bavière avait suivi la même voie, on a vu dans la remise des lettres de créance de M. de Xylander comme plénipotentiaire près le pouvoir central, on a cru, attendu les soupçons qui planent sur cet Etat par suite de son attitude dans la question allemande, reconnaître dans cette démarche un dessein significatif.

Pour ce qui concerne ce d'Etat, la Gazette des Postes veut pour assurer de source certaine qu'il ne faut chercher dans l'organisation et dans les rapports de compétence des ministères royaux à Munich, la raison pour laquelle la lettre qui a été adressée au ministre de l'empire pour le département des affaires étrangères.

On remarque l'activité de M. de Gagern à la tête du ministère de l'empire. La première conférence avec les commissaires des gouvernements allemands concernait les droits fondamentaux. Elle a été suivie d'une autre non moins importante. Voici ce que l'on a pu en apprendre.

Le pays qui a été le plus touché par la guerre, c'est l'Allemagne. Elle a fait 1 1/2 million de florins, elle a déclaré qu'elle avait toujours employé dans l'intérêt de l'Allemagne sa flotte de la Veste, qu'elle s'efforce de l'entretenir et que cette flotte, avec ce qui en dépend, a bien plus de valeur que le contingent demandé, que l'Autriche paiera moins que jamais en ce moment de ses rapports avec l'Allemagne ne sont pas réglés. La Prusse a promis le premier paiement même pour plusieurs Etats du contingent; on ne sait si cela sera nécessaire pour le second paiement. La Bavière s'est réservée une déclaration au sujet du contingent; quant au premier, elle déclare avoir fait assez amplement le service de l'empire par les troupes bavaroises pour n'avoir rien à payer, mais, au contraire, pour être en droit de réclamer de l'empire.

Puis on a passé à la délibération sur les frais occasionnés par les troupes impériales. Le Brunswick a déclaré que le premier gain à retirer du séjour des troupes impériales dans son pays revenait à cet Etat lui-même, et qu'il serait injuste de faire payer, par exemple, au Hanovre et à la Prusse, qui ont maintenu les troupes dans leur pays avec leurs propres troupes, un contingent pour celles que l'empire a envoyées dans le grand-duché de Bade, la Bavière, etc. La Prusse a déclaré qu'elle payerait ce contingent, mais sans préjudice à un règlement ultérieur de cette affaire. La Bavière a demandé un dédommagement pour les troupes concentrées sur l'Elbe à la demande de l'empire.

**Nouvelles d'Italie.**

28 décembre. — Le ministère avait promis à la députation que la constitution de l'Etat serait proclamée le 1er janvier. En effet, à l'ouverture de la séance des chambres, le ministre a donné lecture d'une lettre de l'empereur à lui adressée, dans laquelle on déclarait en substance, que si le ministère et les chambres ne proclamaient pas immédiatement la constitution, l'empereur elle-même y prendrait l'initiative à cet égard. Il a ensuite lu son rapport et un projet de loi électoral. Puis il a fait un discours par lequel il a signalé la nécessité de procéder immédiatement à la convocation afin de prévenir des mouvements populaires.

Les députés se sont réunis dans la nécessité d'opter. Or, la majorité ne voulait pas la constitution. D'un autre côté, il y avait danger à refuser, car le public des tribunes commençait déjà à se lever et paraissait, dans ce cas, vouloir se porter à quelque chose de plus. Ainsi, il fallait trouver un moyen terme. Quelques députés ont prétendu d'abord que la chambre était incompétente, et qu'on d'autres protestations. La majorité s'est portée contre la proclamation de la constitution. On a augmenté de plus en plus dans les tribunes. Alors on a proposé une protestation collective. On a dit que l'on soit, se grande et calme figure restera dans l'histoire; elle grand

qui demandait que la délibération eût lieu sur-le-champ pour sauver le pays de l'anarchie.

Les tribunes, exaspérées, ont assés et hués les députés qui se sont immédiatement séparés, et c'est ainsi que s'est terminée la séance.

Les ministres ont déclaré que demain ils agiraient par eux-mêmes. Nous verrons bien. (Alba.)

La Conciliatore de Florence explique de la manière suivante la situation des choses à Rome :

« Le ton de la presse, celui des lettres partielles, tout déteint à Rome un profond découragement, une révolte avortée qui n'a pas la force d'aller plus avant, et qui a honte de reculer; la crainte d'une réaction; le soupçon d'une intervention étrangère; telle est la situation de Rome. Les choses en sont venues au point que chacun semble avoir peur de ses œuvres et cherche à déclinier la responsabilité de sa position et de ses devoirs. »

« Une grande controverse s'est établie entre la Junte et les chambres à propos de la constitution. Ni la Junte, ni les chambres, ne veulent la convoquer et encourir la responsabilité d'un tel acte. Vous avez, dit la Junte, annulé le bref apostolique et la commission de gouvernement créée par le Pape; comment, après cela, pouvez-vous refuser de convoquer la constituante? La chambre réplique: Ce n'est pas moi qui ai décrété cette convocation, c'est vous; exécutez vous-même votre décret. Voilà où en est cette révolution qui devait, disait-on, sauver l'Italie. »

On lit dans le *Monteur toscano*, sous la rubrique de Rome :

« Vous verrez dans les journaux la proclamation publiée au nom de la Junte, mais vous n'y verrez pas qu'on a de graves raisons de douter de la sincérité de cette pièce. Une personne digne de foi m'assure que la proclamation imprimée diffère beaucoup du texte convenu entre les signataires, et que l'un d'eux avait eu réellement signifié qu'il avait discuté et approuvé le projet de proclamation. Le premier acte publié d'un gouvernement n'est pas un acte de confiance. »

« Si tout ceci est vrai, voilà un nouveau germe de discorde dans un champ où il y en a déjà tant, qu'il n'est pas permis d'en attendre quelques bons fruits. La ville est tranquille en apparence; je dis en apparence, car je ne crois pas à cette tranquillité. »

La Gazette de Gènes publie les lignes suivantes qu'on lui a écrites de Rome; on y remarquera encore que c'est par le peuple qu'on a fait lacerer la dernière protestation du pape :

« A peine la protestation de Pie IX a-t-elle été affichée à Rome, que le peuple l'a immédiatement lacérée. Les chambres sont en dissolution, et il est probable qu'elles ne tarderont pas à s'annuler d'elles-mêmes. La junte d'Etat et le ministère se sont réunis pour prendre les mesures énergiques qu'exige la gravité des circonstances. »

« Le *Costituzionale romano* dit tenir d'une source sûre que le pape a fait savoir aux évêques des Etats catholiques qui, dans les circonstances actuelles, désiraient des pouvoirs spéciaux pour leurs diocèses, de vouloir bien faire parvenir leurs demandes directes à sa sainteté, le saint-père voulant que ses actes soient tous datés de Gênes, afin que l'univers catholique puisse avoir la certitude que dans cette ville le pape gouverne librement son Eglise. »

« On écrit de Rome, le 24 décembre, au *Journal des Débats* :

« Il règne ici un désordre calme, une anarchie sans violence, de la nature la plus singulière. Tout se complique en s'obscurcissant; et cette complication ne menace personne de pillage, de meurtre ou d'incendie. Rome est triste; la ville est pontifiée s'aperçoit enfin que sans le pontife elle n'est rien, et que la ville par excellence, *Urbs*, va déchoir et s'affaïsser jusqu'au rang de municipalité de deuxième ordre, si le pape est longtemps absent. On n'a pas peur des massacres, seulement on prévoit la misère et la ruine. Le commerce, aliéné par les étrangers, est tombé à rien et la société est nulle. En face de cette conclusion impossible qui s'éloigne dans les bruyantes d'un avenir incertain, l'agitation réglée, féconde et pacifique de l'Angleterre, mon pays, il me semble que je vois la mort et ses fantômes à côté de la vie et de ses malaises. »

« On attend donc tranquillement, on ne sait quoi, mais on attend; Dieu fera le reste. La dernière révolution s'est accomplie par cette même garde nationale, qui s'était réunie en masse pour aider le mouvement. Elle a fait ce qu'elle ne voulait pas faire. Comme elle s'était portée, après avoir chassé de Rome un ou deux centaines de bandits, à la place des Saints-Apôtres, sous les fenêtres d'un cardinal, chez qui le ministre Sturhini se trouvait, ce dernier s'est tenu au balcon, à côté, complimenter le peuple, et a parlé avec beaucoup de tact et d'élégance. C'est un moyen sûr et d'urgence d'imposer aux masses et de les séduire. Maître de ce premier succès et fort applaudi, l'orateur habile s'est retiré. »

« — Que voulez-vous ?  
« — L'assemblée constituante ! ont répondu quelques voix.  
« — Nous ne demandons pas mieux. Mais c'est à la chambre de la décréter.  
« — La chambre ! la chambre !  
« — Et quelle constituante voulez-vous ? Celle de l'Italie ?  
« — Non !... Romaine ! romaine ! Vive la constituante romaine !  
« — Signez une pétition ! »

« Aussitôt elle est rédigée, signée dans toutes les postes de la garde civique; Torlonia lui-même la signe à huit heures du soir, et à huit heures du matin elle est proclamée, avec une junte provisoire de trois membres. Ainsi ils ont fait précisément le contraire de ce qu'ils voulaient faire. Cependant l'ordre change dans la situation, même la noble et simple attitude du pape, son calme inaltérable, il punit : Dieu comme Dieu punit l'homme, en se retirant. »

« Vous ne sauriez vous faire d'idée des adorations dont le pape est l'objet de la part de la garde civique. On a voulu le faire marcher, il a eu l'air de se faire faire par la S. suite, en effet, avec un coup de partie, ce résultat étonnant surtout les Romains, qui sont un peu comme ces fils de familles habitués à l'aisance et à l'agrément de la maison paternelle, si tout, surpris quand cette aisance leur manque. Vous permettrez à un protestant tel que moi de vous soumettre à ce propos, une réflexion peut-être hérétique; la hiérarchie ecclésiastique qui gouvernait Rome depuis le commencement du dix-septième siècle, toute morale et honnête qu'elle fût, a été en partie ébranlée par les doctrines de la révolution. Elle n'a pas été détruite, mais elle n'est plus surveillée l'éducation intellectuelle du peuple. Qui dit politique dit prévoyance. On n'a pas su prévoir. Notre Peuple est un homme politique, parce qu'il prévoit et agit. C'est aussi, qui n'ébranlant aucun pouvoir, a su dégrader l'ancien régime. Pie IX, malheureusement, est venu trop tard; il a voulu tenter avec une admirable prudence et un courage héroïque ce qui aurait dû être fait de moins préparer avant lui. Quoi qu'il en soit, sa grande et calme figure restera dans l'histoire; elle grand

dira encore, comme je le vois, bon courage et esprit et l'applie à débrouiller et à terminer l'extremement confusion dans laquelle nous éprouvons débat... »

« Le roi de Sardaigne a nommé ministre à Bruxelles, M. Radice, député; M. Plazza, l'ancien ministre de l'intérieur, est nommé ambassadeur à Naples; un Lombard sera, dit-on, envoyé à Londres. »

« On lit dans la *Gazette piémontaise* :

« Des lettres de Venise du 23 nous apprennent que les Autrichiens ayant attaqué le fort Malghera à l'improviste, ont été repoussés à la baïonnette par les troupes pontificales du régiment de l'Union venu d'Ancône à Venise pour tenir garnison dans ce fort. »

« On écrit de Rome, le 24 décembre, à l'Univers :

« Nous avons ici lord Napier, qui a été quelque temps chargé d'affaires de l'Angleterre à Naples, où il s'est fait une réputation qui nous rassure peu. Que vient-il faire à Rome? Il prétend n'y être pas venu dans un but politique; mais déjà on le voit dans les clubs, etc.; c'est sans doute pour y étudier les mœurs de nos démagogues. Je ne sais si je me trompe, mais je crains que l'Angleterre ne veuille mettre la main dans les affaires de Rome et que l'Eglise ne s'en trouve mal. »

« Les journaux vous ont donné les noms de nos nouveaux ministres; il ne reste plus du ministère du 16 novembre que Muzarelli, Sturhini et Campello. Les nouveaux membres, Aruffini, Galeotti et Mariani, appartiennent au parti libéral modéré. Avec la présidence du conseil (qui sera présidée en outre par la Junte) et le portefeuille de l'instruction publique Muzarelli a, par interim, le portefeuille des affaires étrangères. Le tient-on en réserve dans l'espérance que Mamiani voudra le reprendre? »

« Mamiani se plaignait beaucoup de ce que les notices et autres représentants du Saint-Siège près les cours étrangères ne lui donnaient pas rapport de ce qu'ils faisaient pour le décider à lui donner un signe de vie; mais, avec un peu de patience, il avait fini par déclarer qu'il les considérait comme démissionnaires; mais, comme Muzarelli, assis-t-on, va commencer les mêmes instances; ce sera certainement avec eux mêmes. »

« On écrit de Rome, 23 décembre, à la *Gazette d'Autriche* :

« Je puis vous communiquer les notices suivantes que je tiens d'une personne digne de foi. Dans les premiers jours de ce mois, Pie IX a adressé à tous les princes de l'Europe des lettres où il se borne à raconter ce qui s'est passé à Rome et à exposer les motifs qui l'ont déterminé à quitter sa capitale, sans cependant en solliciter aucun concours. L'amiral Parker et M. Temple ont été et au pape, au nom du gouvernement britannique, en aide à l'Etat et des vaisseaux pour l'y conduire, mais il a décliné cette offre obligeante. »

« Le saint-père a transmis deux nouveaux documents au cardinal Castrane et le premier concerne la nomination du cardinal Antonelli au poste de secrétaire d'Etat, le second, la prorogation des chambres. Ces deux documents ne sont pas encore connus du public. »

« Le prince Corsini a protesté au sein du conseil municipal contre l'acte du 20 décembre, publié par la junte suprême et a déclaré qu'il ne l'avait ni lu ni signé. »

« La garde nationale commence à s'apercevoir que dans la soirée du 19 on a voulu se jouer d'elle; elle en conserve un vif ressentiment, qui pourrait bien éclater et provoquer une violente explosion. »

« Nous avons, dit le *Times*, des nouvelles de Palerme, datées du 19 décembre. A cette époque, tout était encore calme et les affaires marchaient assez bien. Le parlement avait obtenu un emprunt forcé de 500,000 onces (250 000 liv.) sur toute la Sicile, portant intérêt à 2 p. c. par an. Palerme était tarifée à 105,000 onces qui presque toutes ont été payées en trois jours. Toute marchandise exportée par mer, du port franc de Messine à un autre port de Sicile, est soumise aux mêmes droits que si elle venait d'un pays étranger, et le transport par terre, au-delà de la ligne neutre, a été prohibé. Rien ne paraît indiquer de la part du gouvernement sicilien, d'avoir rien à Naples. Tous les esprits sont tournés vers Rome, et les nouvelles de la capitale sont lues avec la curiosité opposée de gouvernements opposés, et à quelques mois. »

« Le *Vanguard* et le *Bellerophon*, vaisseaux de ligne, étaient à Palerme. »

« On écrit de Milan, le 24, au *Lloyd* :

« Les dispositions de cette capitale avaient pris une mauvaise tournure depuis le retour des députés nobles, et beaucoup de symptômes faisaient pressentir une démission. Le vendredi et le samedi, on voyait aux chapelles les drapeaux rouge-vert, et le *Corso Pio nono* fut occupé tout haut par les *Carabinieri*. On dit que, le dimanche, on irait au Corso avec ces troupes. Le gouverneur comte Wimpfen se vit forcé par tous ces indices, d'adresser à la population une affiche menaçant de l'emploi des mesures les plus rigoureuses. Alors arrivèrent les nouvelles favorables des victoires de l'armée impériale en Hongrie, de la prise de Presbourg, de Tyrin, etc., et tout se calma. Les victoires de l'armée impériale font, dans les provinces, la même impression décourageante sur le parti du bouleversement. »

« Le cabinet Gioberti, en envisageant le port de Venise, n'eut rien de plus pressé que de faire quitter à l'amiral Anselmi le port d'Ancône, pour se porter de nouveau, avec ses forces navales, dans les parages de Venise. Nous apprenons aujourd'hui que la flotte commandée par l'amiral Albini a été surprise dans le golfe de Venise pendant la nuit du 20 au 21 décembre par un ouragan si terrible, que le lendemain, au lever du jour, la flotte avait complètement disparu, après avoir souffert les avaries les plus considérables. Deux ou trois bâtiments de guerre s'étaient réfugiés à se réfugier dans le port d'Ancône, non sans être fortement endommagés. On était très inquiet au sujet de la flotte. Les autres, et de deux autres bâtiments qui pendant la nuit, ont été séparés du reste de la flotte, sans qu'on sache encore ce qu'ils sont devenus. En tout cas, il faudra à la flotte sarde quelques mois avant de pouvoir reprendre la mer, après avoir réparé les avaries souffertes dans la nuit du 20 décembre. »

**Nouvelles d'Angleterre.**

« Londres, le 27 janvier. « Bien qu'il n'y ait en ce moment à Londres qu'un seul membre du cabinet et qu'il ne soit pas possible de concevoir un cabinet avant le 15 de ce mois, le *Standard* rapporte d'après un bruit assez généralement accrédité que le poste de premier lord de l'Amirauté, vacant par la mort de lord Auckland, sera occupé par le marquis de Northampton, en remplacement de lord Northampton par le comte de Northampton, aujourd'hui premier commissaire des bois et forêts. »

Les journaux de Dublin du 1<sup>er</sup> janvier rapportent trois assassinats commis dans les comtés de Clare et de Cork. L'une des personnes assassinées était l'intendant de M. David Riche. Il a été frappé quelques instants après avoir payé les ouvriers employés à des travaux de défrichement sur le domaine de son maître.

M. Henry Grattan, doyen des membres irlandais à la chambre des communes, a invité ses collègues à se réunir à Dublin quelques jours avant l'époque de l'ouverture du parlement afin de se concerter sur la marche à suivre dans l'intérêt de la cause irlandaise.

Dans le courant du mois aura lieu à Londres la vente aux enchères publiques de la bibliothèque du duc de Buckingham. Cette bibliothèque renferme une foule de livres précieux. Le catalogue a 350 pages et 6211 lots. La vente durera environ quatre semaines.

Le grand meeting des partisans de la réforme financière qui devait avoir lieu le 4 à Manchester est fixé au 10. M. G. Wilton présidera cette réunion, à laquelle assisteront MM. Cobden, Milner Gibbon, Bright et autres membres libéraux de la chambre des communes.

### Nouvelles d'Amérique.

Le steamer de poste le Canada arrivé ce matin à Liverpool a apporté des nouvelles de New York jusqu'au 20 décembre. Les nouvelles politiques sont sans grand intérêt. L'excitation causée par la découverte de l'or dans la Californie dure toujours aux États-Unis et une foule de personnes se rendent sur le heureux territoire du nouvel Eldorado. Des journaux assurent que la veine d'or s'étend dans une région très considérable au nord du Sacramento.

Un violent incendie a détruit le théâtre de New York. Les pertes occasionnées par ce sinistre sont évaluées à 50,000 dollars, dont 30,000 pour le propriétaire et 20,000 par les locataires. Le théâtre avait été détruit une première fois par un accident du même genre.

Le congrès a adopté la résolution suivante, relative à l'arrestation de citoyens américains en Irlande:

Le président des États-Unis sera invité à faire connaître à la chambre s'il a été informé que des citoyens américains aient été emprisonnés ou arrêtés par les autorités anglaises en Irlande. En cas de réponse affirmative, quel a été le motif de cet acte de rigueur, et quelles démarches ont été faites pour obtenir la mise en liberté des prisonniers. Le président sera, en outre, invité à soumettre à la chambre toutes les correspondances relatives à cette affaire.

Le sénat a rejeté une motion tendant à inviter le président à lui soumettre les correspondances échangées avec l'Espagne touchant l'achat de l'île de Cuba.

L'excitation relative à la Californie va sans cesse croissant. L'émigration continue et les journaux s'occupent longuement des meilleurs modes de transport vers ce nouvel Eldorado.

Les nouvelles de la Vera-Cruz du 27 novembre annoncent que Paradés est parvenu à s'échapper du Mexique à bord d'un steamer anglais.

Paris, 3 Janvier. — La question de la dissolution va être portée incessamment devant l'assemblée en séance publique. Hier et aujourd'hui, la proposition de M. Rataud a été discutée dans les deux comités, de législation et de justice. Nous apprenons à l'instant qu'elle a été repoussée. On se rappelle qu'aux termes de ce projet, les élections devaient avoir lieu le 4 mars et l'assemblée législative devait se réunir le 19, la constituante cessant ses fonctions à cette époque.

L'insuccès de la proposition Rataud témoigne assez de la mauvaise volonté de l'assemblée en présence de cette dissolution que le pays et le bon sens réclament. Nous ne saurons si un autre projet, qu'on vient de distribuer à MM. les représentants, aura plus de chances de réussite. Aux termes de cette nouvelle proposition, le comité des finances réclamera des ministres les documents nécessaires pour arrêter leurs budgets respectifs. Il fera son rapport à l'assemblée dans le plus bref délai possible et la discussion commencera immédiatement.

L'assemblée se séparera après avoir voté le budget et les lois organiques suivantes: 1<sup>o</sup> Loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique; 2<sup>o</sup> Loi sur le conseil d'état; 3<sup>o</sup> Loi électorale; 4<sup>o</sup> Loi sur l'organisation de l'état de siège.

Un grand nombre de représentants ont résolu de porter à la présidence de l'assemblée nationale M. Léon de Malleville. Il est inutile d'énumérer ici les titres que l'honorable représentant a certainement à cette nomination. Aussi croyons-nous que cette candidature réunira l'unanimité des voix.

C'est le 14 qu'aura lieu l'élection du président de l'assemblée. (Patrie.)

La réunion de la rue de Poitiers a délibéré hier soir sur les candidatures qu'elle portera à la vice-présidence et au secrétariat de l'assemblée nationale. Son choix s'est porté sur les membres dont les noms suivent:

Pour la vice-présidence, MM. Léon de Malleville, Bodeau, Bixio, Vivien, Baragatay-d'Hilliers et de Larcy.

Pour secrétaires, MM. Julien (Amable) Perieu et Victor Efranc.

Malgré les instances des nombreux amis de M. Léon de Malleville, l'honorable membre a refusé la candidature.

On parle de remplacer M. de Malleville par M. de Rémusat.

M. Armand Marrast écrit à l'Assemblée pour démentir la nouvelle donnée par ce journal, qu'il avait officiellement annoncé l'intention de ne plus se mettre sur les rangs pour la candidature à la présidence de l'assemblée nationale.

M. Marrast déclare qu'il ne s'est porté candidat que le jour de sa première élection, il y a six mois, et que depuis ce moment il n'aura pu manquer à ses collègues s'il ne s'était contenté de rester passivement à leurs ordres.

Donc, M. Marrast reste candidat pour la prochaine réélection.

La guerre continue entre l'assemblée nationale et le gouvernement. Chaque jour voit paraître de nouvelles pétitions qui réclament avec la plus vive instance la dissolution immédiate de l'assemblée. Les représentants ne semblent pas s'inquiéter beaucoup de ces attaques incessantes. L'assemblée vient de procéder à l'organisation mensuelle de ses bureaux; il est impossible de se faire illusion sur la signification hostile de la plupart de ces actes qui ont triomphé dans la séance.

Ainsi, le général Lamoricière, M. Dupont de l'Eure, M. Du-

faure, le général Cavagnat, M. Marie, M. Vauthier, M. Bastide, sont au nombre des présidents, M. Bixio, M. Dupont de Bussac (un Montagnard), M. Ladrin, M. Parrieu, M. Charton, M. Pascal Duprat, sont au nombre des secrétaires. Tous ces représentants appartiennent aux administrations qui ont gouverné la France du 24 février au 10 décembre.

La Patrie confirme la nouvelle qui circulait depuis quelques jours, de la nomination de M. de la Moskowa, en qualité d'ambassadeur de France à Berlin, et de M. Dabois de Saligny en qualité d'ambassadeur en Belgique.

M. Dubois de Saligny était chef d'état-major du général Changarnier, et l'on sait que le général Changarnier est aujourd'hui un des hommes les plus considérables de l'opinion conservatrice.

Ces deux nominations sont importantes.

L'Assemblée nationale parle ce matin d'une singulière entrevue qui aurait eu lieu, par l'entremise de Mme la princesse Belgiojoso, entre le président de la république et le président titré des grands banquets socialistes (M. Alton-Shée). Voici l'article de l'Assemblée nationale:

« On raconte qu'il y a peu de jours, une noble dame milanaise, bien connue à Paris par sa beauté, par son goût éclairé pour les lettres, les sciences et les arts, non moins que par l'ardeur de ses opinions politiques, la princesse B., demanda une audience au président de la république. Celui-ci, avec une courtoisie parfaite, écrivit à la princesse qu'il aurait l'honneur de se présenter chez elle.

Le lendemain, le chef de l'Etat descendait rue Montparnasse à l'hôtel de la belle patricienne.

Après quelques minutes d'une conversation qui n'indiquait en rien l'objet de l'audience qu'elle avait sollicitée, la princesse demanda à M. Louis Bonaparte la permission de le laisser seul un instant. Bientôt il la vit repaître accompagnée d'un homme, jeune encore, mais dont le visage pâli témoignait de longues souffrances ou d'orages passés. Après avoir nommé ce nouveau personnage, la princesse s'éloigna et resta en tête à tête le président de la république et le président titré des grands banquets socialistes. Nous ne dirons pas quel était l'objet, quel fut le résultat de cette entrevue; et, pour être sincères, la discrétion nous est facile, — nous l'ignorons.

MM. Cunin-Gridaine, Hébert et le général Trézel, anciens ministres du roi Louis-Philippe, qui avaient quitté la France à la suite des événements de février, sont arrivés hier soir à Paris.

La princesse Stéphanie de Bade, qui doit, dit-on, venir en France faire les honneurs des salons de la présidence, est une nièce de l'impératrice Joséphine, mariée en 1808 par Napoléon au grand duc de Bade. Elle est âgée de 60 ans et veuve depuis 1818.

Paris, 4 Janvier. — Par arrêté du 2 janvier, M. le vice-amiral Cécille est nommé ambassadeur de la république française près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

M. de Lagrené est nommé plénipotentiaire de la république française aux conférences qui doivent s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement de la question italienne.

L'autre jour, M. Meissonnier, un de nos premiers peintres, alla trouver le directeur des Beaux-Arts et demanda un tableau. Dans des temps plus prospères, Meissonnier vendait ses tableaux deux mille francs. Le directeur des Beaux-Arts lui dit: « Je vous commande un tableau de douze cents francs. » Meissonnier, qui n'est pas seulement un grand artiste, mais un homme d'esprit, répondit aussitôt: « Non, je vais vous faire, séance tenante, un dessin de douze sous; j'aime mieux cela. » Ce que disant, il prit une plume et fit le portrait de M. Blanc, qui trouva la séance un peu rude, car il était dans un barbouillage d'un grand maître, d'une largeur et d'une ressemblance remarquables.

Voilà ce que c'est que d'accepter la place de directeur d'une république insouciant des arts, et qui, en fait d'ateliers, ne connaît guère que les ateliers nationaux.

Paris, 4 Janvier. — Par arrêté du 2 janvier, M. le vice-amiral Cécille est nommé ambassadeur de la république française près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

M. de Lagrené est nommé plénipotentiaire de la république française aux conférences qui doivent s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement de la question italienne.

L'autre jour, M. Meissonnier, un de nos premiers peintres, alla trouver le directeur des Beaux-Arts et demanda un tableau. Dans des temps plus prospères, Meissonnier vendait ses tableaux deux mille francs. Le directeur des Beaux-Arts lui dit: « Je vous commande un tableau de douze cents francs. » Meissonnier, qui n'est pas seulement un grand artiste, mais un homme d'esprit, répondit aussitôt: « Non, je vais vous faire, séance tenante, un dessin de douze sous; j'aime mieux cela. » Ce que disant, il prit une plume et fit le portrait de M. Blanc, qui trouva la séance un peu rude, car il était dans un barbouillage d'un grand maître, d'une largeur et d'une ressemblance remarquables.

Voilà ce que c'est que d'accepter la place de directeur d'une république insouciant des arts, et qui, en fait d'ateliers, ne connaît guère que les ateliers nationaux.

Paris, 4 Janvier. — Par arrêté du 2 janvier, M. le vice-amiral Cécille est nommé ambassadeur de la république française près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

M. de Lagrené est nommé plénipotentiaire de la république française aux conférences qui doivent s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement de la question italienne.

L'autre jour, M. Meissonnier, un de nos premiers peintres, alla trouver le directeur des Beaux-Arts et demanda un tableau. Dans des temps plus prospères, Meissonnier vendait ses tableaux deux mille francs. Le directeur des Beaux-Arts lui dit: « Je vous commande un tableau de douze cents francs. » Meissonnier, qui n'est pas seulement un grand artiste, mais un homme d'esprit, répondit aussitôt: « Non, je vais vous faire, séance tenante, un dessin de douze sous; j'aime mieux cela. » Ce que disant, il prit une plume et fit le portrait de M. Blanc, qui trouva la séance un peu rude, car il était dans un barbouillage d'un grand maître, d'une largeur et d'une ressemblance remarquables.

Voilà ce que c'est que d'accepter la place de directeur d'une république insouciant des arts, et qui, en fait d'ateliers, ne connaît guère que les ateliers nationaux.

Paris, 3 Janvier. — La question de la dissolution va être portée incessamment devant l'assemblée en séance publique. Hier et aujourd'hui, la proposition de M. Rataud a été discutée dans les deux comités, de législation et de justice. Nous apprenons à l'instant qu'elle a été repoussée. On se rappelle qu'aux termes de ce projet, les élections devaient avoir lieu le 4 mars et l'assemblée législative devait se réunir le 19, la constituante cessant ses fonctions à cette époque.

L'insuccès de la proposition Rataud témoigne assez de la mauvaise volonté de l'assemblée en présence de cette dissolution que le pays et le bon sens réclament. Nous ne saurons si un autre projet, qu'on vient de distribuer à MM. les représentants, aura plus de chances de réussite. Aux termes de cette nouvelle proposition, le comité des finances réclamera des ministres les documents nécessaires pour arrêter leurs budgets respectifs. Il fera son rapport à l'assemblée dans le plus bref délai possible et la discussion commencera immédiatement.

L'assemblée se séparera après avoir voté le budget et les lois organiques suivantes: 1<sup>o</sup> Loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique; 2<sup>o</sup> Loi sur le conseil d'état; 3<sup>o</sup> Loi électorale; 4<sup>o</sup> Loi sur l'organisation de l'état de siège.

Un grand nombre de représentants ont résolu de porter à la présidence de l'assemblée nationale M. Léon de Malleville. Il est inutile d'énumérer ici les titres que l'honorable représentant a certainement à cette nomination. Aussi croyons-nous que cette candidature réunira l'unanimité des voix.

C'est le 14 qu'aura lieu l'élection du président de l'assemblée. (Patrie.)

### THEATRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Lundi 8 Janvier 1849. — (Représentation n° 87.)

#### LE DOMINO NOIR,

opéra comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Anber.

Précédé de:

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, comédie en un acte et en prose, par M. Alfred de Musset.

On commencera à 7 heures précises.

### ANNONCES.

#### VENTE PAR CESSATION DE COMMERCE.

Magasin de Châles, Soieries et divers objets de Manufacture.

H. VAN WEERDEN ETC. Hoogstraet, étant positivement décidés à quitter les affaires, s'occupent de vendre, le prochain, 8 courant, de la vente des articles en magasin. Ils trouvent inutile d'entrer à ce sujet dans quelques détails, leur but principal étant de réaliser leurs affaires le plus promptement possible et c'est dans cette intention qu'ils ont convenus, en faisant leur inventaire, de liquider avec perte sur les prix d'achat. Les dames qui dans leur intérêt voudront profiter de cette occasion, en retireront de grands avantages en faisant leurs emplettes.

ON SE LE DISSE. (272)

#### MADAME FRANKEN

a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient encore de recevoir un grand et bel assortiment de PERLES, MANTEAUX et NOUVEAUX EN BENTELLES, et une foule d'autres articles trop étendus pour en donner ici le détail.

Elle ne restera plus que quelques jours, et elle a encore réduit ses prix pour cause de départ.

Logée à l'Hôtel de la Ville de Paris. (273)

#### J. M. GIESBERS, de Roermonde,

Breveté de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Vient d'établir chez M. COUTURE-DUFRAÑNE, Lange Pooten, n° 430, à La Haye, un dépôt de ses ANNOIRES DE SOUTÈN EN FER dont la supériorité incontestable est généralement reconnue.

Des aujourd'hui on peut voir ces annaires audit dépôt, ou elles sont exposées en vente.

### FONDS PUBLICS ET BULLETS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VENDREDI 5 JANVIER. — La tendance générale en fonds hollandais était un peu moins ferme aujourd'hui. Les intégrales ont dû être liées à quelques opérations.

La plupart des fonds étrangers se sont ressentis de cette situation et s'obtenaient généralement au-dessous de leurs cours d'hier. Les affaires étaient particulièrement animées au fonds autrichiens et espagnols.

ROTTERDAM, VENDREDI 5 JANVIER. — Les cours des fonds hollandais étaient généralement en hausse aujourd'hui, sans qu'ils aient donné lieu à des affaires de quelque importance. Les fonds belges se sont bien soutenus. En fonds espagnols le 3% int. était très offert et il a fermé à 1/2% en baisse sur son dernier cours. Les mexicains étaient de nouveau fort recherchés.

PARIS, JEUDI 4 JANVIER. — Les fonds publics sont lourds sans motifs nouveaux. On continue de faire courir le bruit d'une prochaine modification ministérielle, bruit sans fondement, mais qui a toujours de l'influence sur les spéculateurs à la baisse. Les acheteurs de ces derniers jours qui ont poussé la rente à des prix exagérés, sont les premiers à vendre maintenant; c'est en un mot l'exagération de la dernière hausse qui a produit la baisse actuelle. On paraît aussi un peu plus inquiet des affaires d'Italie.

Fonds. — Au comptant, le 5% ouvert à 76-10, est tombé à 75-50, pour finir à 75-75, en baisse de 45 c. sur hier. Le 3% a débuté à 46-05, s'est élevé à 46-20, mais reste à 46, en baisse de 15 c. L'emprunt a varié entre 75 60 et 75-25; il ferme à 75-30, en baisse de 70 centimes.

LONDRES, JEUDI 4 JANVIER. — Les fonds anglais sont en baisse et les affaires peu animées. Les consolidés ont fait 88 7/8 à 89 à l'ouverture, et restent à ce cours à 3 heures. 3% réduits 88 7/8 à 89; bons de l'échiquier 41 à 42.

On a pu faire en fonds étrangers Pérou 48 1/2 à 50 1/2; Mexicains 25 3/8 à 27 1/2; Portugais 26 3/8; Espagne 5% 137 7/8 à 141 1/4; Hollandais 2 1/2% 48 5/8; 5% 76 1/4 à 77.

FRANCFORT, MERCREDI 3 JANVIER. — Le marché des fonds étrangers est une grande animation; les métalliques 5% et les fonds belges étaient très recherchés. Toutes les valeurs allemandes étaient demandées pour placement des capitaux qui ordinairement affluent sur la place au mois de janvier.

5% métall. 72 1/4 argent, 72 1/2 lettres; 4 1/2 belges, 78 à 1/4; chemin du Nord, 39.

MADRID, VENDREDI 29 DECEMBRE. — 3% 20 5/8 p. (après la bourse 20 5/8 p. — 5% 40 p. (après la bourse il ne s'est rien fait. — Dette sans intérêt 4 p. — Coupons 6 p. — Valeurs consolidées, 6 p. — Dette négociable 5% 6 p. — Billets de trésor 7 p. — Banque de St-Ferdinand 58 A. 60 p. — Changes: Paris 5-9 p. — Londres, 48-45 p.

#### BOURSE D'AMSTERDAM DU 5 JANVIER.

Deute act. 2 1/2	49 1/2	Dito..... 3	29 1/2	Certific. d'Etat	61 1/2
Dito dito..... 3	58 1/2	D' int. à 6 m. 3	19 1/2	Pologne Cert. 4	11 1/2
Dito en liq. 3	58 1/2	Coup. Ardoin	61 1/2, 7 1/2	Lots Pol. fl. 300	126 1/2
Dito dito..... 4	75 1/2	Passive.....		Dito dito fl. 500	126 1/2
Emp. de L.-O. 4	75 1/2	Deferred.....		Amér. Rhl. fl. 6	70 1/2
S. d'Am. 3	75 1/2	Def. d'Int. à P.	3	Dito Act. de B.	70 1/2
Soc. de C. 4	75 1/2	Portug. à L. 3		Autr. Met. 5	70 1/2
Lac. de Harl. 4	75 1/2	Dito dito..... 4	27 1/2	Dito..... 2	37 1/2
C. de P. du R. 4	79	D'Int. à Conto		Dito..... 4	37 1/2
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope 5	100 1/2	Bres..... 5	37 1/2
Dito..... 1 1/2		Dito dito..... 5	100 1/2	Dito 1843..... 5	37 1/2
Belgique..... 4		Certific. d'Etat 5	89 1/2	X. Metid..... 5	25
D' Rothsch. 2 1/2	41 1/2	Dito dito..... 4	89 1/2	Souscr. .... 16	37 1/2
Esp. Ard. 35 1/2	10 1/2	Bill. Stieglitz 4	79 1/2	Genève..... 10	44 1/2
Dito de 5101. 5	10 1/2	Cert. à Hamb. 5		Yenez..... 2 1/2	
Dito Piéc. c. 5	9 1/2	Insc. au gr. - 1. 6	50 1/2		

#### BOURSE DE ROTTERDAM DU 5 JANVIER.

Pays-Bas. — Dette active 2 1/2 % 49	ESP. — Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito dito 3 % 58 1/2	Russie. — Emprunt 5 %
Dito en liq. 3 % 58 1/2	Hope. 4 % 30 1/2
Dito dit. 4 % 75 1/2	Autriche. — Cert. Met. 2 1/2 %

#### BOURSE DE LONDRES DU 4 JANVIER.

Cons. Comp. 184 1/2	Parisiens..... 49 1/2, 50 1/2	Dito différée.....	
D' en liquidat.	Sp. c. port..... 26 1/2, 27	Dito passive.....	31 1/2, 31 1/2
Belges..... 75 1/2, 76 1/2	4 p. c. de 1834..... 26 1/2, 27	Mexique.....	25 1/2, 25 1/2
Hollandais 4 p. c.	Bresiliens..... 75 1/2, 76 1/2	Russie.....	105, 106
Dito 2 1/2 p. c.	Dette act. esp. 5 % 13 1/2, 14	Colombie.....	2 1/2, 2 1/2
	Dito 3 p. c..... 26 1/2, 27	Danois.....	2 1/2, 2 1/2

#### BOURSE D'ANVERS DU 5 JANVIER.

Belle C. de la	Avta. Métal. 5	75	P. Dette diff. 1831
hq. B. de 2 1/2	Dito 2 1/2		Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	L. 250 L. 1839	495	Russie, Emp. 5
g. R. de 2 1/2	Dito de 500		Autr. H. C. 5
Emprunt.....	Pol. de 300	368	Dito Act. C. 5
Dito.....	Dito de 500		Dito Act. C. 5
Dito.....	Rand. L. 100		Dito Act. C. 5
Dito de 1840.....	Dito de 1840.....		Cert. Falc 5
Dito 1842.....	Dito 1842.....		ROMAIN 5
Holz. D'act. 2 1/2	Est. Ep. 1834	34	N. 5

#### BOURSE DE BRUXELLES DU 3 JANVIER.

Métalliques 5 1/2 %	Métalliq. 2 1/2 %	38 1/2	Emp. 1839 fl. 250	75 1/2, 76 1/2
..... 4 5/8 %	Banque.....	1180	Hollande 2 1/2 %	49 1/2, 49 1/2
..... 3 1/2 %	Emp. 1834 fl. 500	180 1/2, 181 1/2	Espagn. d. int.	

#### BOURSE DE VIENNE DU 31 DECEMBRE.

Empr. vol. 5 1/2 %	1000	1000	Autr. H. C. 5	27 1/2
Obligat. 3 1/2 %	103	103	Hollande 2 1/2 %	49 1/2, 49 1/2
Russ. (Roths.)	102 1/2, 103	Banque de Prus	92 1/2, 93 1/2	Dito 300 97 1/2
Dito Stiegl.	4 84 1/2, 84 1/2			

#### CHANGES D'ANVERS DU 5 JANVIER.

Amsterdam c. Pair	A. 2/m.	25 1/2	Frankfort c.	210 1/2
2/m.	Londres court	25 1/2	2/m.	
Rotterdam c.	2/m.	45 P.	Escompte.	4 %
2/m.	Hambourg c.	185 1/2		
Paris court	2/m.			

#### PAR TELEGRAPHE.

#### BOURSE D'AMSTERDAM, SAMEDI 6 JANVIER.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active.....	48 7/8
Dito dito.....	58 1/4
Dito dit. ....	75 1/2
ESPAGNE. — Ardoins de L. 510.....	9 7/8
Dito int. L. 510.....	19
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798.....	100 3/8
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques.....	37 3/4
PÉROU. — Obligat. Métalliques.....	85 7/8

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, 200 N° 75